

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809438		1ere Gachée: 13:08 (1)		Date: 29/07/2026		BRID270726160002		Zone: Zone 2	
		Quantité: 2.50 m3		référence commande(2): 03 24 38 51 80					
client: 411623		PERRIER				RUE DU CHATEAU			
chantier: 162319		CDFS05302026001693				08300			
						Rue de l'Escaut			
						06.75.60.29.71			
						51100 Reims			
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
13:20						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe	
RJB303A350		BPS				XF2		Chlorure	
								CL 0,40	
								consistance(7)	
								Dmax	
								S3	
								20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C30/37	
appellation commerciale C30/37 XF2 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON					PRE 5480/4700 5480/4700			NOM:	
HAUSSE ENERGIE					EA ISOSPHERE 5140				
TAXE CARBONE									
ECO-PARTICIPATION								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):					signature:				
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1